



AIDE A L'INSTALLATION DE PANNEAUX SOLAIRES

REGLEMENT

Dans le cadre du programme de soutien au développement des énergies renouvelables, les Montigniens qui en font la demande peuvent bénéficier d'une subvention de la Ville de Montigny-lès-Metz pour l'installation de panneaux solaires destinés à la production d'eau chaude sanitaire et / ou le chauffage de leur habitation : chauffe-eau solaire individuel (CESI) ou système solaire combiné (SSC).

Article 1 – Objet du règlement

Le règlement a pour objet de définir les droits et obligations de la Ville de Montigny-lès-Metz et du bénéficiaire, liés à l'attribution et aux conditions d'octroi d'une subvention pour l'installation de panneaux solaires destinés à la production d'eau chaude sanitaire et / ou le chauffage de leur habitation.

Le dispositif de subvention est mis en place pour une durée initiale d'un an dans la limite des crédits inscrits. Il pourra éventuellement être reconduit après évaluation.

Article 2 – Conditions d'éligibilité de l'aide

Conditions liées au logement :

Les habitations concernées doivent être situées sur le ban communal de Montigny-lès-Metz.

Type de logement éligible : Maison individuelle.

Statut du bénéficiaire :

Seuls les particuliers, à titre individuel, sont éligibles au versement de cette aide.

Le demandeur doit être le propriétaire de l'habitation.

Propriétaire occupant et propriétaire bailleur privé peuvent être bénéficiaires de la subvention.

Type de travaux éligibles :

- Chauffe-eau solaire individuel (et dispositifs solaires pour le chauffage de l'eau), destiné à la production d'eau chaude sanitaire,
- Système solaire combiné (et dispositifs solaires pour le chauffage des locaux), destiné à la production d'eau chaude sanitaire et au chauffage de leur habitation.

La subvention ne pourra être accordée que sous réserve que les travaux d'installation concernent des équipements éligibles et qu'ils soient réalisés par une entreprise qualifiée RGE.

Les équipements de chauffage ou d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie solaire doivent être dotés de capteurs solaires disposant d'une certification CSTBat ou de la certification Solar Keymark ou équivalente.

Article 3 – Montant de l'aide

La Ville de Montigny-lès-Metz, après examen du dossier et de son éligibilité, verse au bénéficiaire une subvention forfaitaire fixée à 200 euros.

L'aide est attribuée une seule fois par résidence principale, quel que soit le type d'installation éligible.

Les propriétaires bailleurs peuvent déposer des dossiers différents pour 2 logements maximum (y compris pour leur propre résidence principale).

L'aide de la Ville est cumulable avec d'autres aides existantes sous réserve d'éligibilité à ces dispositifs : Ma Prime Rénov', Eco-prêt à taux zéro, Aides de l'Anah, Aides des fournisseurs d'énergie.

En cas de non-respect de l'une des clauses du règlement, l'aide ne sera pas accordée.

Article 4 – Dossier de demande

La demande de subvention est à adresser à Monsieur le Maire et doit être accompagnée des documents suivants :

- Courrier de demande de l'aide,
- Justificatif de propriété (titre de propriété ou dernier avis d'imposition de la taxe foncière),
- Décision de non opposition à la déclaration préalable de travaux ou arrêté d'obtention du permis de construire,
- Fiche de renseignements complétée par l'installateur,
- Certificat de labellisation RGE en cours de validité de l'entreprise,
- Relevé d'Identité Bancaire,
- Copie de la facture détaillée, comportant fournitures, quantités, prix unitaires et pose, datant de moins de 3 mois. La mention « acquittée », ainsi que la date du règlement et la signature du professionnel devra figurer sur la facture.

Article 5 – Formalisation de la demande et dépôt du dossier de demande

Le dossier complet avec l'ensemble des documents listés à l'article 4, devra être déposé en mairie.

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Les dossiers seront instruits par ordre d'arrivée par la Ville de Montigny-lès-Metz.

Article 6 – Décision

Au vu du dossier de demande, la décision est notifiée au demandeur, après examen de celui-ci.

Article 7 – Modalités de paiement

Le versement sera effectué en une fois sur le compte bancaire ou postal fourni par le bénéficiaire, après achèvement des travaux. Une vérification sur les lieux pourra être réalisée avant le paiement par un représentant de la Mairie, élu ou fonctionnaire territorial.

Article 8 – Autorisation et droit à l'image

Le demandeur bénéficiant de la subvention municipale autorise la Ville de Montigny-lès-Metz à prendre des clichés de l'installation et à les utiliser dans le cadre de la promotion de ce type d'installations.

Article 9 – Sanction en cas de détournement de la subvention

Le détournement de la subvention notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du code pénal.

(Article 314-1 : « L'abus de confiance est le fait par une personne de détourner, au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende ».)

Article 10 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur à compter du 02 avril 2021 conformément aux dispositions fixées par la délibération prise par le Conseil Municipal de Montigny-lès-Metz le 01 avril 2021.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS A COMPLETER PAR LE PROFESSIONNEL

IDENTITE DU BENEFICIAIRE :

- Propriétaire occupant
 Propriétaire bailleur

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP :

Ville :

Téléphone :

Adresse de l'installation (si différente) :

Mail :

IDENTITE DU PROFESSIONNEL :

Nom :

Adresse :

CP :

Ville :

Téléphone :

SIRET :

N°RGE:

CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION :

- Installation d'un système solaire combiné (SSC)

Surface des capteurs solaires :M² Plancher chauffant () OUI () NON

- Installation d'un chauffe-eau solaire individuel (CESI)

Surface des capteurs solaires : M²

Marque du matériel :.....

Référence :.....

Implantation des capteurs : () Intégré à la toiture () Sur toiture intégré () Indépendant avec supports

Energie complémentaire : () Gaz de ville () Electricité () Fuel () Bois () Autre.....

COÛT DE L'INSTALLATION (ne faire figurer que les composants relatifs à l'installation solaire) :

Fourniture kit solaire : € HT

Autres équipements :..... € HT

Pose :..... € HT

Total :..... € HT

TVA :..... € HT

Total :..... € TTC

Je soussigné,certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués ci-dessus :

Fait à.....

Le

Signature et cachet de l'entreprise

A retourner à :

Mairie de Montigny-lès-Metz
160, rue de Pont-à-Mousson
57950 MONTIGNY-LES-METZ

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Dossier n° :

Réceptionné le :

Suivi par :

Accepté

Retourné

➤ Budget épuisé

➤ Incomplet, mal renseigné

Refusé

➤ Logement hors du ban de Montigny-lès-Metz

➤ Entreprise non référencée RGE

➤ Type d'installation exclu du dispositif d'aide

➤ Autre (préciser) :

.....

Nom :
Adresse :
.....
.....
Téléphone :
Mail :

A Montigny-lès-Metz, le

Mairie de Montigny-lès-Metz
160 rue de Pont-à-Mousson
57950 MONTIGNY-LES-METZ

Objet : Demande d'aide à l'installation de panneaux solaires

Monsieur le Maire,

Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique dans une habitation dont je suis propriétaire, j'ai opté pour la mise en place d'un système solaire destiné à la production d'eau chaude sanitaire et/ou au chauffage.

Après consultation d'entreprises spécialisées, il apparaît que le montant global du coût engendré par cette installation s'élève à € TTC.

Connaissant votre volonté de voir se développer ce type d'installation, permettant d'utiliser de façon performante une énergie renouvelable, je sollicite de votre part la subvention de la Ville d'un montant de 200 €, afin de couvrir une partie des frais engendrés par cette installation.

J'ai lu le règlement et accepte les conditions en vigueur. Vous trouverez à l'appui de ma demande l'ensemble des pièces justificatives requises, nécessaires au traitement de mon dossier.

Souhaitant que ma demande soit prise en considération, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature